

Allocation universelle

Un rêve éveillé ?



Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre asbl :
www.cpcp.be/Études-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

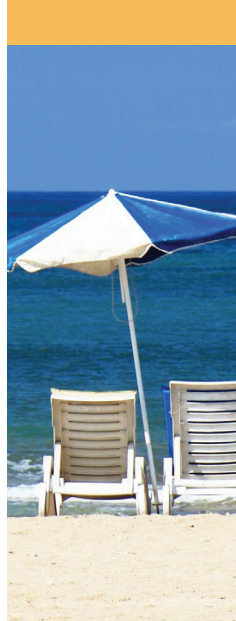
Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

Un revenu mensuel sans condition accordé à tout un chacun, qui dirait non ? Loin d'être une plaisanterie, l'allocation universelle constitue un projet mûri et réfléchi qui rassemble nombre de partisans. En face pourtant, les railleries sceptiques restent encore la norme : « personne n'irait plus travailler ! ». Pas si sûr...

Les défis économiques sont aujourd'hui aussi colossaux que multiples et les prévisions ne sont en rien rassurantes. On n'a jamais produit autant de richesses. Pourtant la pauvreté reste une réalité. Le plein-emploi devient une chimère, la précarité et les inégalités vont crescendo sans que l'on semble en mesure de renverser cette tendance. L'allocation universelle serait-elle notre dernière chance ? Elle propose de garantir à tout un chacun un filet de sécurité. Si l'idée n'est pas neuve, elle ne se décline pas non plus uniformément. Quel montant ? Quel mode de financement ? À quel niveau (belge, européen, mondial) ? Le débat est loin d'être clos. Plébiscitée à gauche comme à droite, l'allocation universelle risque encore de faire parler d'elle... et, pourquoi pas, de séduire par sa justesse ?



I. DÉFINITION ET HISTORIQUE

1. Ce qu'est l'allocation universelle

L'allocation universelle peut se targuer d'avoir de multiples appellations : revenu de citoyenneté, revenu de base inconditionnel, revenu d'existence,... Si certains détails peuvent différer entre ces différentes dénominations, retenons simplement que l'allocation universelle peut s'envisager comme « un revenu régulier versé par une communauté politique à chacun de ses membres, sur une base individuelle et sans exigence de contrepartie ».¹

“Un revenu régulier versé par une communauté politique à chacun de ses membres, sur une base individuelle et sans exigence de contrepartie.”

Le revenu de base inconditionnel (RBI) peut également se vanter d'avoir été plébiscité par 285.000 citoyens européens. Selon cette Initiative Citoyenne Européenne², quatre critères définissent le RBI :

- Universel : accordé à tout un chacun quels que soient l'âge, le sexe, le statut professionnel,...³
- Individuel : il ne dépend pas de la situation familiale de la personne. Veuf, en ménage ou isolé, chacun reçoit strictement le même montant.
- Inconditionnel : aucune exigence n'est liée à la perception du revenu.
- Suffisant : il doit permettre l'accès à un niveau de vie décent.

¹ VANDERBORGHT,Y., « Allocation universelle, justice sociale et pauvreté », SCIURBA,A. (ed.), *Redéfinir et combattre la pauvreté. Droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2013, p. 292 (Coll. « Tendances à la cohésion sociale », n°25).

² L'initiative citoyenne européenne est “ une **invitation** faite à la **Commission européenne de présenter une proposition législative** dans un domaine dans lequel l'UE est habilitée à légiférer. L'initiative doit être soutenue par au moins un million de citoyens européens issus **d'au moins 7 pays sur les 28 que compte l'Union**. Un nombre minimum de signataires est requis dans chacun de ces 7 États membres. Voir : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts?lg=fr>.

³ Si les plus idéalistes prescrivent ce remède au niveau mondial, les plus pragmatiques l'envisagent, dans un premier temps du moins, au sein d'une communauté politique donnée.

2. Racines anciennes, succès récent

La justification première de l'allocation universelle réside dans sa volonté d'en finir avec la pauvreté. Phénomène encore loin d'être résolu, la précarité a épuisé un bon nombre de « solutions » et nourri de multiples réflexions. Ainsi, dans la foulée de la Révolution française, l'idée est lancée par Thomas Paine, Anglais installé en France, de fournir à chaque adulte une dotation. Selon lui, il serait juste de répartir équitablement les richesses. À l'époque, ces dernières étaient liées à la terre. Comme cette dernière était accaparée - usurpée selon Paine - par un petit nombre, il semblait légitime d'accorder une compensation à ceux qui en étaient dépourvus.⁴

Un siècle plus tard, dans la jeune Belgique, c'est le même constat qui pousse Joseph Charlier à proposer un « dividende territorial ». « Le devoir de la société [...] : assurer à chacun sa juste participation à la jouissance des éléments que la nature a mis à son service, sans usurpation des uns au préjudice des autres. »⁵

À notre époque, l'instauration d'un revenu de base a été envisagée à plusieurs reprises. Lors des présidentielles américaines de 1972, le candidat démocrate McGovern inclut le revenu de base dans son programme. Suite à sa défaite face à Nixon, le revenu de base passe à la trappe. En Europe, les Pays-Bas et la Belgique y réfléchissent dès les années 1980.

“ En 2013, 15% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté alors qu'un cinquième de ces personnes travaillent. ”

Toutefois, depuis la révolution industrielle, la majorité des États a opté pour des formes d'assistance ciblées et agissant *a posteriori*, à l'inverse de l'allocation universelle qui agit universellement, comme son nom l'indique, et *a priori*. L'État providence que nous connaissons prend en charge les incapacités de travail, les maladies, ou encore le chômage. La collectivité offre un soutien ponctuel aux nécessiteux. Toutefois,

⁴ PAINE, T., *A la Législature et au Directoire ou la Justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires*, Paris, 1797.

⁵ CHARLIER, J., *La Question sociale résolue, précédée du testament philosophique d'un penseur*, Bruxelles, Weissenbruch, 1894, p. 56.

la précarité persiste. Un constat : en 2013, 15% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté alors qu'un cinquième de ces personnes travaille. La situation serait loin de s'améliorer, que du contraire.⁶ Est-il encore possible d'inverser la tendance et d'apporter une solution durable ?

II. POURQUOI L'ALLOCATION UNIVERSELLE AUJOURD'HUI ?

1. Le plein-emploi définitivement enterré ?

La situation économique actuelle est pour le moins maussade et les perspectives restent sombres : croissance en berne qui ne devrait plus connaître d'envolée dépassant les 3% ; chômage structurel ; délocalisations et fermetures qui ne pourraient être freinées que par un renoncement à nos acquis sociaux.



Résultat, on enregistre au niveau mondial 197 millions de chômeurs, 4 millions supplémentaires par rapport à 2012.⁷ Ces chiffres masquent évidemment des réalités fort différentes mais sont loin d'être rassurants et démontreraient peut-être une tendance de fond.

Comme certains ont pu le dire par le passé, « le sens de l'économie est de libérer l'homme du travail »⁸. Et il se pourrait bien que cela arrive plus vite qu'on ne le pense. En effet, les avancées technologiques permettent d'accomplir des

⁶ DE MUYLDER, R., « L'évolution de la pauvreté en Belgique depuis le Rapport Général sur la Pauvreté », *ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles*, http://www.atd-quartmonde.be/IMG/pdf/evolution_pauvrete.pdf, consulté le 23/06/2014.

⁷ « Le chômage mondial repart à la hausse mais avec des différences significatives selon les régions », *Organisation Internationale du Travail*, 22/01/2013, http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_202328/lang--fr/index.htm, consulté le 16/06/2014.

⁸ HANI, D. et SCHMIDT, E., *Le Revenu de base*, 2008, <https://www.youtube.com/watch?v=-cwwVDcm-Z0>, visionné le 19/06/2014.

tâches toujours plus complexes. Cela se traduit dans l'organisation du travail. La mécanisation de l'économie va crescendo : la caissière n'est plus qu'un appui aux scanners individuels, le chirurgien pourrait se voir prochainement relégué au rôle de soutien aux robots, imperméables à la fatigue et au stress. Ce qui veut dire que, bien souvent, la production de biens et services n'est plus directement le résultat d'un travail humain. Quant aux services qui requièrent encore l'intervention des personnes, on peut se demander d'une part si leurs perspectives de croissance ne sont pas limitées et d'autre part, si on ne marchandise pas des activités qui ne l'étaient pas par le passé (la voisine qui fait les courses de son aînée en échange de baby-sitting, par exemple). Donc, même lorsque la production va croissant cela ne se traduit pas automatiquement par un taux d'embauche correspondant. C'est comme si l'économie se détachait progressivement de la sphère sociale. Le fossé entre les deux est alors représenté par les individus laissés sur le carreau.⁹

“*Le marché du travail est donc limité dans ses capacités d'absorption.*”

Simultanément, la population mondiale augmente : 232.000 individus supplémentaires chaque jour.¹⁰ Si en Belgique on stagne, s'accrocher à ce maigre espoir semble difficile à l'heure

où l'économie est internationalisée. Pour résumer, on compte globalement plus d'individus et moins d'emploi. Le marché du travail est donc limité dans ses capacités d'absorption. Le chômage déjà présent devrait aller croissant.

2. Chômage ou exclusion renforcée

Les politiques d'activation des chômeurs ne devraient rien changer à cette pénurie d'emploi. Si ces politiques risquent de s'avérer inefficaces, elles semblent également être néfastes. Certains auteurs, dont Gilbert Boss professeur de philosophie à l'Université de Laval, ont critiqué le système actuel d'allocations de chômage. Le bénéficiaire de cette assistance devient redevable. Un rapport de supériorité morale s'installe dans lequel l'allocataire ne peut se défaire

⁹ FERRY, J.-M., « Plaidoyer pour l'allocation universelle ou la nécessaire reconnexion de l'économie et du social », *Emploi, Sécurité, Zéro*, Genève, *Fondation Collège du Travail*, 1998, p. 109-117.

¹⁰ www.populationmondiale.com.

d'un sentiment de honte et de culpabilité. Or, dans une situation de chômage structurel, cette situation est bien souvent indépendante de sa volonté. On peut craindre que s'en suivent des sentiments d'exclusion et d'« inutilité » grandissants.

3. Le travail en crise

Pour leur part, ceux qui ont encore un travail n'y voient pas forcément que du bon, en témoigne le nombre croissant de maladies liées au stress. Le travail est-il source d'émancipation et d'accomplissement personnel ? 87% de la population mondiale semble en douter...

Regionally, Engaged Employees Most Common in the U.S. and Canada

More than one in three workers in the Middle East and North Africa region are actively disengaged

Region	Engaged	Not Engaged	Actively Disengaged
United States and Canada	29%	54%	18%
Australia and New Zealand	24%	60%	16%
Latin America	21%	60%	19%
Commonwealth of Independent States and nearby countries	18%	62%	21%
Western Europe	14%	66%	20%
Southeast Asia	12%	73%	14%
Central and Eastern Europe	11%	63%	26%
Middle East and North Africa	10%	55%	35%
South Asia	10%	61%	29%
Sub-Saharan Africa	10%	57%	33%
East Asia	6%	68%	26%

Source : Gallup 2011-2012.¹¹

¹¹ CRABTREE, S., « Worldwilde, 13% Employees are engaged at work », *Gallup*, 8/10/2013, <http://www.gallup.com/poll/165269/worldwide-employees-engaged-work.aspx>, consulté le 16/06/2014.

Le tableau ci-dessus dépeint le ressenti des travailleurs vis-à-vis de leur travail, région par région (investis, non-investis, activement démobilisés). À la lumière de ces chiffres, on reste ébahi devant le nombre de personnes qui ne se sentent pas investies dans leur travail. En Europe occidentale, seuls 14% des individus interrogés se sentent impliqués dans leur travail contre 20% qui ne le sont pas du tout et 66% qui restent neutres.

C'est dans cette perspective que l'allocation universelle pourrait s'avérer être une piste intéressante... Remettre en question l'idée selon laquelle le travail serait la source principale d'émancipation et de socialisation ainsi qu'assurer à chacun un revenu à l'heure où le plein-emploi est une illusion. Mais financer l'allocation universelle ne relève-t-il pas de l'utopie ?

III. UN CONCEPT, PLUSIEURS VERSIONS

“ *Le revenu de base sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu.* ”

Nous avons vu les composantes constitutives de l'allocation universelle précédemment. Il y a donc bel et bien des constantes. Mais les divergences liées au mode d'application sont déterminantes.

En effet, selon le montant accordé, le financement envisagé et les associations possibles avec d'autres sources de revenus, les effets escomptés de l'allocation universelle seraient fortement modifiés. Cela explique d'ailleurs que ses partisans se retrouvent aussi bien à gauche qu'à droite du spectre politique.

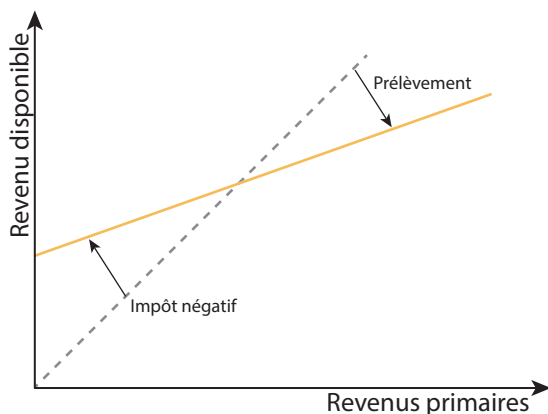
1. Une allocation universelle par un impôt négatif

a. Considérations pratiques

Pour Milton Friedman, tête pensante de l'économie néolibérale, l'objectif du revenu de base est d'atténuer la pauvreté. Les causes de cette dernière ne sont pas prises en compte, on se concentre uniquement sur ses effets. Friedman envisage le revenu de base sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu.

Celui-ci fonctionne comme une sorte de complément pour les bas revenus, un subside. Concrètement, chacun est soumis à un taux d'imposition fixe, disons 25%, mais bénéficie annuellement d'un financement de l'État, disons 10.000€.

- Le citoyen gagnant annuellement 4.000€ devrait payer 1.000€ à l'État mais en recevrait 10.000€. Il compléterait ainsi son revenu de départ (4.000€) avec 9000€ ($10.000 - 1.000$). Il serait donc bénéficiaire net.
- Pour son voisin gagnant 40.000€, l'impôt négatif s'avérerait ici neutre (10.000€ de financement - 10.000€ d'impôts).
- Les travailleurs gagnant davantage seraient contributeurs nets au financement de l'État. Pour un salaire d' 1.000.000€, 240.000€ devraient être versés au Trésor public (250.000€ d'impôts - 10.000€ de financement).



Source : DE BASQUIAT, M.¹²

¹² DE BASQUIAT, M., « Rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France, Réduction de la thèse en économie de Marc de Basquiat », Aix-en-Provence, 30/11/2011, <http://allocationuniverselle.com/doc/ReductionThe-seAU2012-02-07Basquiat.pdf>, consulté le 17/06/2014.

b. Justifications

L'idée est de garantir à tous les membres d'une collectivité un revenu modeste, un seuil en-dessous duquel il ne serait plus possible de tomber. Rassuré, l'individu pourrait faire ses propres choix sans craindre d'entreprendre, par exemple. Cependant, le montant resterait insuffisant pour pouvoir se passer d'autres sources de revenus. De plus, l'impôt négatif ne devrait pas perturber le fonctionnement du marché comme le font actuellement les lois sur le salaire minimum, les subsides à la production, ou toutes tentatives de redistribution des revenus.

Les prestations sociales seraient supprimées puisqu'elles seraient remplacées par une allocation unique. En ce sens, cet universalisme allégerait la lourdeur administrative puisque les bureaux du chômage et d'accompagnement disparaîtraient. De plus, ce système responsabiliserait l'individu. En effet, il est attendu de celui-ci qu'il soit capable de se prendre en charge et de faire les choix intelligents qui lui permettront d'améliorer ses conditions. Plus personne n'est là

pour lui indiquer la voie à suivre : comment trouver un emploi, quelle formation pour répondre aux secteurs en pénurie, ... Le « cash » est, selon Friedman, l'aide la plus utile. Dès lors, l'État ne maternerait plus inutilement ses citoyens.¹³

“ *Rassuré, l'individu pourrait faire ses propres choix sans craindre d'entreprendre.* ”

Par ailleurs, le revenu de base éviterait les pièges à l'emploi. Aujourd'hui, il est parfois plus avantageux financièrement de bénéficier des allocations de chômage plutôt que d'accepter un emploi. Avec l'impôt négatif, ce ne serait plus le

cas. En effet, le mécanisme est tel que le revenu que l'on a en poche à la fin du mois, le revenu dit disponible, sera toujours plus élevé si on travaille que dans le cas contraire.¹⁴ Par ailleurs, étant donné que le montant du revenu de base serait minimum, entendu comme insuffisant pour vivre de ce seul revenu, l'oisiveté serait loin d'être encouragée. Le travail rémunéré serait toujours une nécessité mais il pourrait être envisagé de manière plus flexible.¹⁵

¹³ KOENIG, G. et DE BASQUIAT, M., LIBER, *Un revenu de liberté pour tous, Une proposition d'impôt négatif en France*, avril 2014, www.generationlibre.eu, consulté le 17/06/2014.

¹⁴ Voir supra.

¹⁵ Ibidem.

La mise au travail est ici renforcée en même temps que des économies sont envisagées grâce aux coupes dans les programmes sociaux et les budgets des administrations qui en sont responsables.

c. Les limites de l'impôt négatif

Friedman défend sa proposition en soulignant qu'elle permet à chacun de s'insérer dans le marché. Mais que faire si le marché de l'emploi reste bouché ? Ce n'est pas la seule critique à l'égard de cette vision libérale. Ses détracteurs pointent le fait qu'elle ne libérerait pas l'individu mais augmenterait, plutôt, le risque de précarité. Le choix de vie ne serait alors qu'une façade.

En effet, selon le philosophe Jean-Marc Ferry¹⁶, l'atout de l'allocation universelle est de détendre la contrainte liée au travail. Hors, si le montant est insuffisant et les prestations sociales annexes supprimées, l'individu reste contraint de travailler. D'autant plus qu'il n'y aurait plus d'autres aides que celle du revenu de base. Le travail comme une nécessité financière persiste dans le schéma que propose Friedman. Certains reprochent même à ce dernier de vouloir mettre à disposition des employeurs une main-d'œuvre plus flexible et meilleur marché n'étant plus en mesure de refuser un emploi.

“ Si le montant est insuffisant et les prestations sociales annexes supprimées, l'individu reste contraint de travailler. ”

Par ailleurs, avec un système d'imposition négative, la tentation de travail au noir reste bien réelle. À ces pertes fiscales éventuelles, il faut donc ajouter les coûts des contrôles toujours nécessaires pour éviter ces fraudes. L'allègement des coûts administratifs escomptés ne se réaliserait peut-être pas à hauteur des espérances.

De plus, on risque d'augmenter encore l'isolement des individus. Puisqu'ils seraient considérés comme responsables, leur accompagnement en deviendrait inutile. Mais que faire alors de ceux qui ne savent pas se prendre en charge ? Les politiques de soutien comme l'accompagnement dans la recherche d'un emploi, à la formation ou à la médiation de dette, doivent-elles disparaître avec l'apparition de l'allocation universelle ? On peut craindre qu'en agissant de la sorte, l'exclusion sociale l'emporte sur l'émancipation.

¹⁶ FERRY, J.-M., *op. cit.*

2. Une allocation universelle comme revenu suffisant

Envisagée comme un impôt négatif, l'allocation universelle troquerait donc une forme de précarité contre une autre. Selon une vision plus progressiste, l'objectif poursuivi par le revenu de base consiste à desserrer la contrainte financière liée au travail. Le revenu serait « comme l'air sous les ailes de l'oiseau »¹⁷.

La condition première devient le montant du revenu qui se doit d'être « une substitution parfaite et avantageuse aux aides sociales ».¹⁸ Il doit donc permettre de vivre modestement sans activité rémunérée.



a. Considérations pratiques

Nous avons mentionné plus haut l'impasse que constitue l'illusion du plein-emploi. Le manque d'épanouissement a également été abordé. Face à ces constats, il est facile de remettre en cause la place centrale qu'occupe le travail dans nos sociétés. Si ce dernier n'a plus pour fonction de socialiser les individus, deviendrait-il source de frustrations ? Serait-il possible de l'envisager autrement, comme une démarche volontaire et non plus forcée ? Grâce à un revenu de base suffisant, le travail deviendrait un choix et non plus une nécessité. Il resterait bien sûr des tâches ingrates mais il ne tiendrait qu'à la société de les valoriser.

Dans les pays d'Europe occidentale, une grande partie de la population reçoit déjà un revenu différent de celui d'un salaire, sur base de la redistribution des richesses produites dans le pays. Dans l'Allemagne voisine, 40% de la population travaille et perçoit un salaire suffisant pour vivre, 30% acquiert un revenu versé par sa famille (les jeunes et les enfants), 20% vivent de leur retraite ou de leurs rentes et les 10% restant touchent des allocations sociales ou de

¹⁷ HANI, D. et SCHMIDT, E., *op. cit.*...

¹⁸ DENUIT, F. et R., « Guérir l'Union européenne par la démocratie : deux idées radicales compréhensibles par tous », La Revue Générale, mars-avril 2014, www.revuegenerale.be.

chômage.¹⁹ Autrement dit, 60% de la population vit déjà de revenus redistribués par l'État. Poussant la logique plus loin, certains avancent déjà qu'il n'y a qu'un pas supplémentaire à franchir pour assurer à tout un chacun un revenu sans condition, qu'il travaille ou non. Si ce modèle n'est peut-être pas pour demain, il permet cependant d'envisager des pistes de financement possibles pour l'allocation universelle.

Tout d'abord, parce qu'une partie des revenus de transferts seraient absorbés dans l'allocation universelle, comme le chômage, les pensions, bourses d'études,... Ensuite parce qu'il est possible d'envisager une taxation qui permette de compléter le financement. Sans modifier fondamentalement notre système actuel, on peut prévoir d'augmenter la TVA ou l'impôt des revenus – reste à déterminer ce que l'on comptabiliserait dans les revenus, comme le patrimoine et/ou le salaire. D'autres modalités sont également à envisager : une TVA modulée en fonction des biens de première nécessité et de luxe ou, au contraire à taux fixe ; une contribution augmentant avec les revenus ou, à l'inverse, une large assiette de prélèvement avec peu de dégressivité. Le modèle d'imposition influencera la redistribution au sein de la collectivité, notamment à travers le degré de progressivité de l'imposition, ainsi que les comportements valorisés/réprouvés.

“*Comment justifier que l'on finance les revenus des individus via des activités que l'on souhaite voir disparaître ?*”

Il a également été proposé de taxer les comportements que la société juge nuisibles comme la spéculation ou les émissions de gaz à effet de serre par exemple. On peut, ici, émettre une réserve. Comment justifier que l'on finance les revenus des individus via des activités que l'on souhaite voir disparaître ?

Il faut garder à l'esprit que le montant de l'allocation dépend également de sa complémentarité avec d'autres prestations sociales. L'augmentation de la première peut inclure une suppression équivalente chez les secondes. Les deux sont intimement liées.

¹⁹ HANI, D. et SCHMIDT, E., *op. cit.*

Reste à évaluer l'impact de l'allocation universelle sur la motivation des gens à travailler. Comme nous l'avons constaté avec la proposition libérale, moins le revenu de base est élevé, plus la contrainte de travail reste forte. Selon cette optique, il faut inciter financièrement les individus à travailler car ceux-ci préféreraient l'oisiveté s'ils le pouvaient. Pourtant, à la question « si vous receviez un revenu de base, iriez-vous encore travailler ? », 60% des personnes répondent par l'affirmative, 30% en y apportant des modifications (autre poste, diminution

du temps de travail) et seulement 10% seraient tentés par l'oisiveté. Or, lors de la même enquête, 80% des interrogés pensent que les autres n'iraient plus travailler.²⁰ Mais ces 10% d'oisifs potentiels ne risqueraient-ils pas d'augmenter si on taxait davantage le travail pour financer l'allocation ? On serait alors face à un mur : moins de travail équivaut à moins de fonds pour financer l'allocation. À moins que cette allocation diminuée par une production affaiblie incite alors les

gens à retrouver un emploi. On sortirait cependant de la logique du choix personnel pour rejoindre l'idée défendue par les libéraux. Comment trouver, dès lors, le juste équilibre entre contrainte et espace de liberté ?

b. Justifications

Il semblerait que l'instauration d'un revenu de base ne pose pas tant des questions pratiques que morales et idéologiques. L'allocation universelle contribuerait à une société plus juste. Cet argument se tient au regard de l'héritage collectif. L'économie est aujourd'hui riche de la somme des capitaux humains engrangés depuis des siècles. Tous les savoirs et savoir-faire passés ont bénéficié à la science et ont permis l'innovation. Les machines et les logiciels alimentent la production encore davantage aujourd'hui qu'hier. La force de travail humaine est désormais secondaire et sa part dans l'économie va en diminuant. Toutefois, l'être humain reste central puisqu'il est créateur d'innovations. Et ce sont ces dernières qui engendrent une meilleure productivité et donc un accroissement des richesses.²¹ Selon ce tableau, c'est la créativité

²⁰ HANI, D. et SCHMIDT, E., *op. cit.*

²¹ FERRY, J.-M., « Revenu de citoyenneté, droit au travail, intégration sociale », Vers un revenu minimum inconditionnel ?, *Revue du Mauss*, n°7, 1996, <https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/57913/1/art39.pdf>, consulté le 20/06/2014.

“ L'économie est aujourd'hui riche de la somme des capitaux humains engrangés depuis des siècles. ”

qui est le principal moteur de notre économie actuelle. Or, difficile de mesurer temporellement la créativité et de la rétribuer selon ces règles. Il semblerait que calculer le salaire sur le temps de travail soit de moins en moins conforme à la réalité de production.

Par ailleurs, il est difficile d'attribuer la propriété d'une invention à un seul individu sachant qu'il a bénéficié de la science de ses prédécesseurs. Et donc également de la réclamer à titre individuel.²² Dans ces conditions, il est délicat de maintenir le schéma de distribution des fruits de la production en l'état : rétribuer le capital sous forme de dividendes toujours plus gourmands et laisser aux salaires une part parallèlement moins avantageuse. Cela creuse les inégalités de richesse qui peuvent de moins en moins invoquer le mérite pour se légitimer. Le travail peut toujours être vecteur de succès mais le patrimoine reste décisif. Le facteur chance est donc déterminant puisqu'il définit le capital dont jouira un individu dès sa naissance. Comment justifier à l'heure de la démocratie qu'un homme sera, par naissance, plus aisé qu'un autre ?²³



C'est là que l'allocation universelle peut intervenir comme une solution juste et conforme à l'évolution de notre économie. S'assurer que chacun puisse bénéficier des richesses engendrées grâce à l'héritage des générations précédentes et ainsi adoucir les inégalités de naissance. De plus, l'allocation universelle détend le lien entre le temps de travail et la rémunération, et offre ainsi plus d'espace à la créativité.

c. Effets escomptés

Il est vrai que l'allocation universelle est un projet ambitieux. Tout d'abord, comme le revendiquent également les libéraux, le revenu de base signifierait une lutte plus efficace contre la pauvreté. En effet, on passerait d'une assistance ciblée qui laisse sur le carreau un bon nombre de personnes précarisées, à un modèle de type universaliste et continu. Ce dernier est plus incluant. En effet,

²² BOSS, G., Justifications du revenu universel, 2005, http://www.gboss.ca/revenu_universel.html, consulté le 20/06/2014.

²³ GORZ, A., « Pour un revenu inconditionnel suffisant », Transversales/science-culture, n°3, trimestre 3, 2002, <http://www.societal.org/docs/55.html>, consulté le 20/06/2014.

il évite les niches de pauvreté puisque les gens n'ont pas à s'informer ni à faire des démarches pour bénéficier du revenu de base. Dans une société d'abondance comme la nôtre, il est difficilement justifiable que des gens se trouvent encore à la limite de la survie.

Grâce à ce socle, ce filet de sécurité que constitue le revenu de base, l'individu pourrait essayer, choisir, ce qui lui convient le mieux. Le risque, ainsi que l'échec, seraient permis. Cela ouvre alors diverses possibilités de se réaliser. Il y aurait de la place à côté des fonctions rémunératrices. Le temps ne serait peut-être plus uniquement de l'argent. Le volontariat et les occupations actuellement considérées comme non productives s'en trouveraient valorisées. Ce qui s'avérerait bon individuellement le deviendrait alors collectivement. Sans doute en serait-il de même pour l'engagement dans la vie politique de la communauté. Cependant, il convient de reconnaître que si on est en droit d'espérer que le revenu de base encourage les projets collectifs, il est pourtant difficile de l'affirmer sans l'avoir testé.

UN DERNIER MOT POUR LA FIN

Un revenu inconditionnel, individuel, suffisant et universel semble loin d'être aussi utopiste qu'on pourrait le croire. Évoqué dès le 18ème siècle, il rassemble aujourd'hui plusieurs milliers de citoyens ainsi que des penseurs de gauche comme de droite. On a pu voir que le revenu de base pouvait être source d'émancipation mais aussi de nouvelles contraintes. Le financement, le montant, les combinaisons avec les autres sources de revenus sont intimement liés. Il est donc important de penser l'allocation globalement, selon les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Au vu des prévisions économiques et écologiques, l'avenir est teinté de noir : croissance en berne, températures terrestres battant des records, chômage structurel et travail stressant. Si l'allocation universelle est ambitieuse, elle n'a pas pour vocation de résoudre tous les problèmes.

Ceci dit, l'allocation universelle pourrait constituer un point de départ pour modifier nos comportements, nos attentes et nos regards sur la société. La participation à la collectivité, la consommation et la production, le rapport au temps et aux autres,... autant de réalités appelées à être remaniées dans un futur proche. L'allocation universelle est un outil pour y répondre. Cependant, il n'existe pas de modèle unique, de remède miracle, excluant de cohabiter avec d'autres systèmes. Pour certains d'ailleurs, l'allocation universelle n'est pas synonyme de révolution. Elle serait simplement le meilleur moyen de répondre aux défis économiques actuels. Il serait dès lors préférable d'envisager le revenu de base comme un moyen et non comme une fin.²⁴

²⁴ C'est notamment l'idée exprimée par Klaus Welleschhof, directeur économique à l'UBS, voir HANI, D. et SCHMIDT, E., *Le Revenu de base*, (...).

BIBLIOGRAPHIE :

- BOSS, G., *Justifications du revenu universel*, 2005, http://www.gboss.ca/revenu_universel.html, consulté le 20/06/2014.
- CHARLIER, J., *La Question sociale résolue, précédée du testament philosophique d'un penseur*, Bruxelles, Weissenbruch, 1894.
- CRABTREE, S., « Worldwilde, 13% Employees are engaged at work », *Gallup*, 8/10/2013, <http://www.gallup.com/poll/165269/worldwide-employees-engaged-work.aspx>, consulté le 16/06/2014.
- DE BASQUIAT, M., « Rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France, Réduction de la thèse en économie de Marc de Basquiat », *Aix-en-Provence*, 30/11/2011, <http://allocationuniverselle.com/doc/ReductionTheseAU2012-02-07Basquiat.pdf>, consulté le 17/06/2014.
- DE MUYLDER, R., « L'évolution de la pauvreté en Belgique depuis le Rapport Général sur la Pauvreté », *ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles*, http://www.atd-quartmonde.be/IMG/pdf/evolution_pauvrete.pdf, consulté le 23/06/2014.
- DENUIT, F et R., « Guérir l'Union européenne par la démocratie : deux idées radicales compréhensibles par tous », *La Revue Générale*, mars-avril 2014, www.revuegenerale.be.
- FERRY, J.-M., « Revenu de citoyenneté, droit au travail, intégration sociale », *Vers un revenu minimum inconditionnel ?*, *Revue du Mauss*, n°7, 1996, <https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/57913/1/art39.pdf>, consulté le 20/06/2014.
- FERRY, J.-M., « Plaidoyer pour l'allocation universelle ou la nécessaire reconnexion de l'économie et du social », *Emploi, Sécurité, Zéro*, Genève, *Fondation Collège du Travail*, 1998, p.109-117.
- GORZ, A., « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales/science-culture*, n°3, trimestre 3, 2002, <http://www.societal.org/docs/55.html>, consulté le 20/06/2014.

- HANI, D. et SCHMIDT, E., *Le Revenu de base*, 2008, <https://www.youtube.com/watch?v=-c wdVDcm-Z0>, visionné le 19/06/2014.
- KOENIG, G. et DE BASQUIAT, M., LIBER, *Un revenu de liberté pour tous, une proposition d'impôt négatif en France*, avril 2014, www.generationlibre.eu, consulté le 17/06/2014.
- PAINE, T., *A la Législature et au Directoire ou la Justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires*, Paris, 1797.
- VANDERBORGHT, Y., « Allocation universelle, justice sociale et pauvreté », SCIURBA, A. (ed.), *Redéfinir et combattre la pauvreté. Droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2013, pp.291-307 (Coll. « Tendances à la cohésion sociale », n° 25).
- « Le chômage mondial repart à la hausse mais avec des différences significatives selon les régions », *Organisation International du Travail*, 22/01/2013, http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_202328/lang--fr/index.htm, consulté le 16/06/2014.

Auteur : Naomi Berger

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 27

info@cpcp.be